



**LE CONGÉ-JEUNESSE**

**POUR QUI?**

**POURQUOI?**

# CONNAISSEZ-VOUS LE CONGÉ-JEUNESSE?

## CE QUE DIT LA LOI

Apprenti-e-s et employé-e-s de moins de 30 ans ont droit à 5 jours de congé supplémentaires par année garantis par la loi afin d'encadrer bénévolement une activité de jeunesse pour le compte d'une organisation du domaine culturel, sportif ou social, y exercer une fonction de direction, de conseil ou suivre la formation nécessaire (CO, art. 329e).

## CONCRÈTEMENT

Le congé-jeunesse permet d'exercer des activités extrascolaires très diverses destinées aux enfants et aux jeunes, par exemple:

- Être moniteur ou monitrice dans un camp de vacances destiné aux enfants
- Donner gratuitement un cours de théâtre dans un centre de loisirs pour jeunes
- Entraîner régulièrement une équipe de jeunes joueuses de basket-ball
- Participer ou organiser une formation sur l'animation pour enfants en bas âge

## UN ATOUT POUR LE JEUNE ET L'ENTREPRISE

En vivant d'autres expériences, les jeunes se responsabilisent et développent de nouvelles compétences: gestion de projet, prise de responsabilités, communication, autonomie, résolution de conflit, etc. Ces nouveaux acquis représentent un apport positif pour l'entreprise.

## INFOS PRATIQUES

- Durée: 5 jours, pouvant être scindés en journées et demi-journées
- L'entreprise n'a pas l'obligation de payer l'employé-e durant son congé-jeunesse, mais un accord peut être trouvé sous la forme d'une indemnisation
- Les entreprises ont aussi la possibilité d'étendre la durée et l'application du congé-jeunesse à d'autres formes d'engagement bénévole.

Pour l'employé-e, il suffit de remplir le formulaire de demande de congé-jeunesse (à télécharger sur [www.conge-jeunesse.ch](http://www.conge-jeunesse.ch)) au moins deux mois à l'avance et de le remettre à son-sa responsable hiérarchique, au-à la maître-esse d'apprentissage ou à la personne responsable du personnel. Sur demande, une attestation d'engagement bénévole est fournie par l'organisation auprès de laquelle le jeune s'est engagé.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Informations et formulaire de demande de congé-jeunesse

[www.conge-jeunesse.ch](http://www.conge-jeunesse.ch)



Kanton Bern  
Canton de Berne

Direction de  
l'instruction publique